

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante-troisième session

Hong Kong, Chine, 27-31 mars 2023

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses États membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence États membres. Vote États membres.¹	CX/FA 23/53/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires <u>QUESTIONS APPELANT DES DÉCISIONS</u> <i>27^{me} session du Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO27): Utilisation des mono- et diglycérides d'acides gras (SIN 471)</i> <i>42^{me} session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU42): additifs alimentaires dans l'avant-projet de révision de la norme pour les préparations de suite pour nourrissons du deuxième âge et boisson/produit pour enfants en bas âge avec éléments nutritifs ajoutés ou boisson pour enfants en bas âge</i> Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/2
3 (a)	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et des 92 ^e et 95 ^e réunions du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) respectivement Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/3
3 (b)	Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant des 92 ^e et 95 ^e réunions du JECFA respectivement - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/4 CX/FA 23/53/4 Add. 1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

Point	Objet	Cote du document
4 (a)	Confirmation et/ou révision des limites maximales des additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/5
4 (b)	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits: rapport du groupe de travail électronique (GTE) sur l'alignement Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/6
5 (a)	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA):</i> Dispositions relatives aux additifs alimentaires pour les colorants dans les catégories d'aliments 01.0 à 03.0 et leurs sous-catégories, y compris les dispositions adoptées pour les colorants avec la note 161 et les projets et avant-projets de dispositions (en attente de la cinquante-deuxième session du CCFA)	CX/FA 23/53/7
5 (b)	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA):</i> Rapport du GTE sur la NGAA	CX/FA 23/53/8
5 (c)	<i>Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA):</i> Propositions de nouvelles et /ou la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires (réponses à la CL 2021/55-FA)	CX/FA 23/53/9
5 (d)	Document de situation sur toutes les dispositions relatives aux additifs alimentaires adoptées dans la NGAA pour les additifs ayant une fonction d'édulcorant mais non associés à la note 161	CX/FA 23/53/10
5 (e)	Information générale sur la disposition des données relatives aux nitrates et aux nitrites (réponses à la CL 2021/82-FA)	CX/FA 23/53/11
5 (f)	Informations sur l'emploi commercial de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments (réponses à la CL 2021/83-FA)	CX/FA 23/53/12
	Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	
6	Avant-projet de révision du <i>Système International de Numérotation (SIN)</i> des additifs alimentaires (CXG 36-1989) - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/13 CX/FA 23/53/13 Add.1
7	Proposition d'additions et de modifications à la Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2021/81-FA) Compétence partagée. Vote États membres.	CX/FA 23/53/14
8	Document de travail sur la mise en correspondance des catégories d'aliments de la NGAA avec la base de données FoodEx2 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	CX/FA 23/53/15

Point	Objet	Cote du document
9	<p>Document de travail sur la disposition relative aux additifs alimentaires pour l'emploi du citrate trisodique dans la catégorie d'aliments 01.1.1 «Lait liquide (nature) »</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	CX/FA 23/53/16
10	<p>Document de travail sur l'emploi de certains additifs alimentaires dans la production du vin</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	CX/FA 23/53/17
11	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p><i>La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités (document non disponible).</i></p>	
12	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.</p>	
13	<p>Adoption du projet de rapport</p> <p>Compétence États membres. Vote États membres.²</p>	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.